

**VOUS ÊTES RETRAITÉ(E) OU VOUS ALLEZ LE
DEVENIR :**

**LA SECTION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DU BIT
EST VOTRE ASSOCIATION PARTENAIRE**

Créée en 1985, la Section compte quelque 960 membres répartis dans le monde entier.
Elle vous offre :

a) **Des informations actualisées sur les questions intéressant directement les retraités :**

- la Caisse des pensions (un membre du Bureau de la Section siège comme observateur au Comité des pensions du BIT) ;
- la Caisse d'assurance santé ;
- la fiscalité.

par son bulletin bilingue *Message aux anciens fonctionnaires* (deux parutions annuelles)
et des circulaires d'information ponctuelle envoyées par courrier à chacun des membres

b) **Des informations spécifiques et des conseils individuels** en réponse aux très nombreux cas particuliers soumis par ses adhérents : problèmes d'installation ; fiscalité ; droits à pension ; prestations conjointes de la Caisse santé et d'un régime national de sécurité sociale

c) **La défense de vos droits et le suivi des dossiers** auprès de la Caisse des pensions, de la Caisse santé, des administrations nationales, etc.

d) **Les conseils et l'assistance relatifs à l'accès :**

- au Fonds de secours de la Caisse des pensions du personnel des Nations Unies
- à la Caisse des versements spéciaux (Section des pensions du BIT) – Assistance aux personnes retraitées ou à leurs conjoints survivants
- au Fonds de solidarité de la Section des anciens fonctionnaires du BIT
- au Fonds d'entraide du Syndicat du personnel de l'OIT

e) **En cas de décès :**

Sauf avis contraire des intéressés les époux/épouses survivants des membres de la Section des Anciens fonctionnaires deviennent automatiquement membres, sans frais. Ils continueront donc à recevoir nos communications ainsi que la publication bi-annuelle du MESSAGE. Ils pourront, en cas de besoin, demander l'assistance du Bureau de la Section qui fera de son mieux pour les aider.

VOUS AVEZ TRAVAILLÉ AVEC LE BIT : NOTRE SECTION EST LA VÔTRE

POURQUOI UNE SECTION DES ANCIENS ?

Il n'y a aucune raison pour que votre départ à la retraite ou une nouvelle orientation professionnelle se traduise par une rupture définitive avec le BIT. Il est tout naturel que les anciens fonctionnaires ou experts de l'Organisation à laquelle ils ont consacré des années de leur vie de travail veuillent conserver UN LIEN DIRECT avec le Bureau. Ne souhaitent-ils pas continuer à s'intéresser à l'évolution des secteurs couverts par les services auxquels ils ont collaboré, garder des relations avec d'anciens collègues dans un environnement familier, connaître leurs « successeurs », obtenir, voire donner eux-mêmes, conseils et assistance pour traiter de toute question concernant l'administration du BIT, la Caisse santé, la Caisse des pensions ou encore les autorités publiques nationales ou locales ?

MAINTENIR LIEN ET SOLIDARITE :

TELLE EST LA RAISON D'ÊTRE DE LA SECTION DES ANCIENS DU BIT

QUI SONT NOS ADHÉRENTS ?

Nous entendons par « ancien fonctionnaire » toute personne ayant travaillé pour l'Organisation au cours de sa carrière (retraités ou personnes ayant changé d'emploi s'ils ont l'âge de la retraite ou d'une pré-retraite, fonctionnaires de tous grades et de toutes catégories, experts, fonctionnaires de recrutement local, consultants) dont le contrat prend fin. Les fonctionnaires en service peuvent adhérer en qualité de membres sympathisants.

COMMENT COMMUNIQUONS NOUS ?

Un périodique bilingue *Message aux anciens fonctionnaires* fait l'objet d'un soin tout spécial. Paraissant deux fois par an, tiré à plus de 3'500 exemplaires, le *Message* compte une centaine de pages et contient quantité d'articles intéressant les anciens aussi bien que les « actifs ». Tous sont cordialement invités à y contribuer (informations, nouvelles, souvenirs, récits, anecdotes, poésie, traduction d'articles). La Section publie également des circulaires d'information sur des sujets fondamentaux. Chaque fois que les circonstances le permettent, nous nous efforçons de réunir ceux de nos amis adhérents qui ont l'occasion de se rendre à Genève.

DIX MEMBRES DU BUREAU DE LA SECTION AU SERVICE DE TOUS

Le Bureau de la Section comprend dix personnes élues tous les deux ans par l'ensemble des membres : un secrétaire exécutif, deux secrétaires exécutifs adjoints, un trésorier, un trésorier adjoint et cinq membres. Le Bureau se réunit deux fois par mois, le mercredi, pour planifier les activités, décider de la politique à suivre, des mesures à prendre pour défendre les intérêts des adhérents et traiter de tous les cas particuliers.

Prenez rendez-vous, téléphonez ou écrivez nous (lettre, e-mail). Les membres du bureau sont prêts à vous fournir aide et conseils dans tous les cas cités plus haut. La liste de nos adhérents est également à votre disposition sur demande.

POUR NOUS CONTACTER :

Section des Anciens Fonctionnaires du BIT
Syndicat du Personnel
Bureau International du Travail
Bureau 6-77
4, route des Morillons
CH 1211 Genève 22

Téléphone: (+41) 22 799 64 23
E-mail: anciens@ilo.org
<http://www.anciens-bit-ilo.org>

PERMANENCE : **Mardi matin de 10 h à 12 h**
Nous sommes à votre disposition.

ADHÉREZ À VOTRE SECTION !

Plus nombreux nous serons et plus nous pourrons nous faire entendre !

BULLETIN D'ADHESION
A LA SECTION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES

Veillez remplir toutes les rubriques et envoyer à l'adresse suivante:

Section des Anciens Fonctionnaires du BIT
BIT, Bureau 6-77, CH-1211 Genève 22
Téléphone +41(0)22 799.64.23, e-mail: anciens@ilo.org

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Date de naissance : _____ (*pour usage interne seulement*)

Fonctionnaire au BIT du _____ au _____ (*pour usage interne seulement*)

Téléphone : _____

e-mail : _____

Cochez les cases ci-contre seulement si vous ne souhaitez <u>pas</u> que ces données apparaissent dans notre Liste des membres.
--

Je désire (*cocher ce qui convient*) :

- devenir membre à vie en faisant un versement unique de 300.- CHF
(pour le personnel local des pays en développement, 50.- CH)
- devenir membre sympathisant (fonctionnaire actif), cotisation unique 100.- CHF
(20.- CHF pour le personnel local des pays en développement)
déductible de la cotisation future de membre actif

REJOIGNEZ NOUS !

Vu le montant des frais d'encaissement en constante augmentation, LES SEULS MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES SONT:

- le paiement au moyen d'un bulletin de versement (ccp 17-359482-0)
- le transfert sur notre compte à la Banque cantonale, Genève N° K 165 2835 2 ;
IBAN: CH 04 0078 8000 K 1652 8352; BIC/SWIFT Code: BCGECHGGXXX

Signature

Date:

11.2009